

LABEL ISR

LA FINANCE NE PEUT-ÊTRE RESPONSABLE QUE SI ELLE EXCLUT L'INDUSTRIE DU TABAC

ALERTE MÉDIA | 4 JUILLET 2022

Créé en 2016 par le Ministère de l'Economie et des Finances, le label ISR - Investissement Socialement Responsable - visant à distinguer les placements financiers dits « responsables », est actuellement en cours de révision afin de prendre en compte les dernières évolutions et pratiques de la finance durable. Pourtant, dans la nouvelle mouture, **le comité du label ISR ne prévoit pas d'exclure l'industrie du tabac** ; un secteur d'activité désastreux au niveau sanitaire, environnemental et social, incompatible avec les valeurs prônées par le fond d'investissement. **A l'heure de la refonte de ce label, l'ACT-Alliance contre le Tabac demande l'exclusion stricte de l'industrie du tabac.**

L'industrie du tabac ne constitue pas un investissement responsable

L'investissement dit « socialement responsable » regroupe l'ensemble des démarches qui visent à intégrer des critères extra-financiers, comme l'environnement, les questions sociales ou l'éthique, à des décisions de placement et de gestion de portefeuilles¹. Créé en 2016 par le Ministère de l'Economie et des Finances, ce label a pour objectif de répondre aux aspirations des Français² avec une promesse : **garantir à l'épargnant que son placement contribue effectivement au financement d'un modèle économique durable.**

Alors qu'il est aujourd'hui l'un des premiers labels de finance responsable d'Europe avec 212 milliards d'euros de fonds labellisés, soit 5,8 % de l'épargne financière des ménages français³, **il a été à plusieurs reprises pointé du doigt pour son manque d'exigence.** Dans son rapport publié en mars 2021, l'inspection générale des finances déclarait même qu'« à moins d'une évolution d'ampleur, le label ISR s'expose à une perte inéluctable de crédibilité et de pertinence ».

Actuellement en cours de révision, avec une nouvelle mouture attendue pour octobre 2022, **le label ne prévoit aucune exclusion de l'industrie du tabac**, à la différence de nombreux labels européens dits responsables. Cela signifie que, **pour le gouvernement français, la vente et la production de produits du tabac peuvent être l'objet d'un investissement responsable et durable.**

¹ « L'investissement socialement responsable ». *Economie.gouv.fr*. <https://www.economie.gouv.fr/facileco/linvestissement-socialement-responsable>. Consulté le 29 juin 2022.

² « Bruno Le Maire se félicite de l'appropriation par la Place du label Investissement Socialement Responsable (ISR) ». *Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance*. N°65. 29 juillet 2020.

³ « Bilan et perspectives du label "Investissement Socialement Responsable" (ISR) ». *Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance*. Décembre 2020.

Or, il ne fait aucun doute que **le tabagisme est profondément contraire aux objectifs de développement durable poursuivis par le label ISR**. Première cause de mortalité évitable, le tabac est encore aujourd'hui responsable de 75 000 décès par an dans notre pays⁴. Outre ses conséquences désastreuses sur la santé et son coût économique et social, le tabac porte également grandement atteinte à l'environnement. Si l'on ne compte que les déchets visibles, ce sont plusieurs milliards de mégots qui sont jetés dans la nature chaque année en France ; soit plus de 20 000 tonnes de déchets plastiques et toxiques dans l'environnement⁵.

Une exclusion stricte de l'industrie du tabac

Au regard de l'ambition portée par cette certification, **l'ACT-Alliance contre le Tabac demande au comité du label ISR d'en exclure l'industrie du tabac**. Une revendication d'ailleurs partagée par d'autres instances institutionnelles, publiques et associatives :

- **Le Pacte Mondial des Nations Unies**, demandant aux entreprises d'aligner leurs activités sur les objectifs de développement durable, **exclut expressément l'industrie du tabac qui, par sa nature même ne peut y répondre**.
- Dans son dernier rapport, **l'inspection générale des finances** affirmait que « **la vente et la production de tabac devraient également faire l'objet d'une exclusion stricte** »⁶.
- **L'ONG australienne Tobacco Free Portfolios** comptabilise depuis 2018 désormais plus de 184 établissements financiers signataires du « *Tobacco-Free Finance Pledge* » **en faveur du désinvestissement de leurs activités vis-à-vis de l'industrie du tabac**⁷.

« *Alors même que l'industrie du tabac tente de verdir son image et de paraître socialement plus responsable, elle perpétue son activité mortifère dont le prix à payer sera in fine supporté par la société et la biodiversité. Les cigarettiers constituent une industrie totalement à part qui ne présente aucun avantage ; ni sociétal, ni environnemental, ni même individuel.* », explique **Marion Catellin, Directrice de l'ACT-Alliance contre le tabac**. « *Une telle exclusion permettrait au label ISR de participer à l'effort de dénormalisation des produits du tabac mais aussi de répondre aux attentes des Français. D'après les indicateurs de perception du tabac et de son industrie mené avec l'institut de sondage BVA, seuls 15 % des Français affirment être au courant que leur banque investit dans l'industrie du tabac et qu'indirectement, ils contribuent à la financer. Face à ce constat, 85 % d'entre eux se disent surpris et 75 % s'en trouvent gênés !* ».

A propos de l'ACT-Alliance contre le tabac

L'ACT-Alliance contre le tabac est un collectif d'associations reconnu d'intérêt général, loi 1901, engagé au service de la santé publique. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Evin en 1991, l'ACT œuvre depuis près de trente ans pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac.

En tant que porte-parole de ses associations membres, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et de peser sur le débat public pour un avenir plus durable.

Sa détermination dans la lutte contre le tabac a permis de franchir des étapes décisives en matière de santé publique en France. C'est à travers des campagnes d'information et de plaidoyer que l'ACT poursuit son combat contre des fabricants redoublant d'efforts pour normaliser la consommation, sous différentes formes, de ses produits addictifs.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2030 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.

www.alliancecontreletabac.org

⁴ « Tabac », *Santé Publique France*. <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac>. Consulté le 29 juin 2022.

⁵ « Fumer tue. Jeter un mégot pollue en 4 points », *Ministère de la Transition Ecologique*. Mars 2020.

⁶ « Bilan et perspectives du label "Investissement Socialement Responsable" (ISR) », *Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance*. Décembre 2020.

⁷ « The Tobacco-Free Finance Pledge », Tobacco Free Portfolios. <https://www.unepfi.org/psi/tobacco-free-finance-pledge/>. Consulté le 29/06/2022.

CONTACTS PRESSE

ALLIANCE CONTRE LE TABAC

Astrid Billard – Tél. : 07 49 94 04 08 | astrid.billard@alliancecontreletabac.org

AGENCE BCW

Véronique Machuette – Tél. : 06 15 39 90 23 | veronique.machuette@bcw-global.com
Nene Mariama Barry – Tél. : 01 56 03 14 10 | nenemariama.barry@bcw-global.com